



PLAN

DE SOUTIEN AU

CINÉMA


ET À LA

PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Québec 



PLAN DE SOUTIEN
AU CINÉMA
ET À LA PRODUCTION
AUDIOVISUELLE



Ce document est accessible dans le site Web
du ministère de la Culture et des Communications
dont l'adresse est :

www.mcc.gouv.qc.ca

Conception graphique et mise en page
Zone Neutre

Édition
Direction générale des communications

Dépôt légal : 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-41472-1

© Gouvernement du Québec, 2003

MOT DE LA MINISTRE



C'est avec plaisir que je présente ce Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle. Il guidera l'action du gouvernement du Québec en faveur de ces disciplines au cours des prochaines années et contribuera, je le souhaite, à donner un essor grandissant à la production cinématographique et audiovisuelle d'ici.

Le cinéma est appelé à connaître des mutations qui modifieront sensiblement la façon dont les films sont produits et présentés. Au-delà des incontournables changements technologiques, le pouvoir d'attraction du septième art et sa capacité de faire rêver un public toujours plus large, à le faire réfléchir, à le distraire et à l'informer, resteront vrais.

La télévision et le cinéma québécois continuent de jouer un rôle majeur dans le développement de notre société et, au fil des décennies, les Québécoises et les Québécois ont témoigné un attachement indéfectible aux œuvres réalisées chez nous. Les titres, les personnages, les histoires qui nous reviennent naturellement en mémoire sont autant de repères de notre identité, autant de preuves de l'importance que nous accordons à nos créateurs et nos créatrices.

La qualité de nos productions contribue à légitimer l'action du Québec en faveur de la diversité culturelle à l'échelle mondiale. Préserver la vitalité de la création et assurer la diversité des œuvres en circulation sur notre territoire et ailleurs dans le monde, tels sont les objectifs que nous souhaitons poursuivre de façon active dans l'avenir.

C'est cette richesse et le dynamisme des personnes qui s'investissent dans le développement du cinéma et de la production audiovisuelle que ce plan entend appuyer et consolider. La contribution du gouvernement du Québec, qui se définit aujourd'hui dans ces pages, doit permettre aux citoyens et aux citoyennes de partout au Québec de préserver ce lien privilégié qui les unit, par le grand et le petit écran, aux créateurs et aux artisans du Québec.

La ministre de la Culture et
des Communications,

LINE BEAUCHAMP

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
Les principaux constats	8
Les enjeux	9
L'urgence d'agir	11
Promouvoir la diversité culturelle	12
Mise en œuvre des mesures visant à soutenir le cinéma et la production audiovisuelle	14
Stimuler la création	14
Favoriser la production en français	16
Encourager la diversité et l'accès	18
Conserver le patrimoine	21
Développer l'éducation cinématographique	22
Consolider l'industrie	24
Conclusion	27
Annexe : Organismes qui ont soumis un mémoire dans le cadre de la consultation publique	29

1

2

3

4

5

6

7

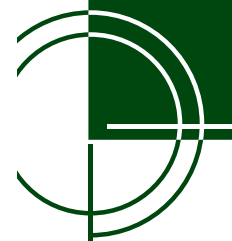
8

9

10

11

INTRODUCTION



Le cinéma et la télévision exercent un puissant pouvoir d'attraction sur le public, ils contribuent à l'affirmation de l'identité québécoise et ils jouent un rôle important dans l'économie du Québec.

Donnant suite aux travaux de la Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel, le gouvernement du Québec adoptait, en 1983, la Loi sur le cinéma. Malgré les nombreuses modifications apportées à cette loi depuis, les objectifs de la politique du cinéma sont encore ceux que le gouvernement lui assignait il y a vingt ans.

Pourtant, le contexte a changé de manière significative. D'une part, le paysage a évolué considérablement, notamment sous l'effet de l'accroissement substantiel du volume de production et du commerce international des produits audiovisuels ainsi que de l'apparition et du développement accéléré de nouvelles technologies. D'autre part, le gouvernement a adopté, en 1992, une politique culturelle dont s'inspirent de nos jours l'ensemble de ses politiques culturelles sectorielles.

C'est dans cette perspective que, depuis maintenant trois ans, de nombreux travaux ont eu cours en vue de poser un diagnostic et de réaliser un consensus sur les gestes qui devraient être faits pour actualiser la politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle.

À l'automne 2002, une consultation publique à laquelle ont participé près de 40 associations, organismes du milieu et individus a permis de statuer sur les éléments essentiels du diagnostic.



LES PRINCIPAUX CONSTATS

Les travaux effectués et la consultation publique ont fait ressortir certains constats. Sommairement :

- depuis 1991, le volume annuel de longs métrages produits au Québec est passé de 18 à 34, soit une progression de 90 %;
- la fréquentation du cinéma québécois en salle a augmenté de 166 % durant la même période;
- le volume annuel de production de longs métrages québécois tournés en anglais a doublé de 1992 à 1998;
- le budget moyen des films québécois de langue anglaise a augmenté de 80 % au cours de la décennie 90;
- durant la même période, le budget moyen des films de langue française a régressé de 12 %;
- d'une voix unanime, les organismes et les citoyens ayant pris part à la consultation ont souligné l'importance de l'étape du développement pour la qualité des projets et ont réclamé qu'un meilleur appui lui soit accordé;
- le nombre de longs métrages différents présentés chaque année en salle est passé de 530 en moyenne pendant les années 70 à 330 dans les années 90;
- l'accès aux œuvres est inégal sur l'ensemble du territoire.



LES ENJEUX

De ces travaux et de la consultation publique ont émergé trois enjeux prioritaires.

Premier enjeu : Le besoin d'accroître encore davantage la qualité, la diversité et la compétitivité du cinéma et de la production audiovisuelle du Québec.

Pour agir en ce sens, il faut encourager davantage encore le développement de projets variés pour le cinéma et la télévision.

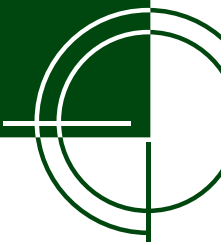
Il convient également de permettre à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) d'accompagner la hausse nécessaire des devis des longs métrages de langue française, de façon à améliorer les conditions de création et à accroître la valeur de l'aide moyenne accordée aux films de langue française produits au Québec.

Il est aussi nécessaire de soutenir avec encore plus de vigueur le financement du documentaire d'auteur, du court métrage et des arts médiatiques, des genres où s'exprime une forte créativité personnelle et qui font une place importante à l'innovation.

Deuxième enjeu : Le besoin d'enrichir et de diversifier l'offre cinématographique qui est proposée à l'ensemble des Québécois, dans les grands centres comme en régions.

Pour ce faire, il faut contrer la tendance à une diminution de la diversité dans l'offre cinématographique, constatée depuis quinze ans dans les salles de cinéma du Québec par divers moyens, dont l'amélioration de l'aide à la mise en marché des films québécois, à la circulation de copies de films québécois et de cinématographies étrangères peu diffusées ainsi que par un soutien plus actif et un appui à l'élargissement du circuit de salles parallèles.

L'enrichissement de l'offre cinématographique doit s'accompagner de programmes d'éducation cinématographique et de sensibilisation des publics, notamment en milieu scolaire, de même que d'actions en faveur de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine cinématographique et télévisuel québécois.

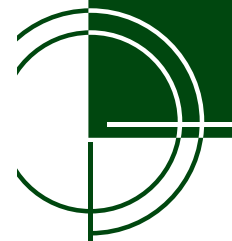


Troisième enjeu: Le besoin de consolider l'industrie dans un contexte d'évolution technologique rapide et de concurrence accrue, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Se sont affirmés la nécessité d'élaborer une stratégie d'exportation et de développement de nouveaux marchés pour les productions québécoises, ainsi que le besoin de travaux additionnels au regard de tout ce qui constitue l'univers des contenus numériques interactifs. De plus, un examen des façons de faire en matière de promotion du Québec comme lieu de tournage s'avère nécessaire.

Enfin, compte tenu de son importance dans le secteur, le financement par la fiscalité sera examiné dans l'esprit de s'assurer qu'il contribue au mieux à la consolidation des entreprises.

L'URGENCE D'AGIR



Le cinéma québécois est à la croisée des chemins. Récemment, il a connu des succès exceptionnels tant auprès de la critique que pour ce qui est des recettes au guichet, les plus médiatisés étant évidemment *Séraphin - Un homme et son péché* de Charles Binamé, *Les Invasions barbares* de Denys Arcand et *La Grande Séduction* de Jean-François Pouliot. Plusieurs autres films québécois ont enregistré des performances remarquables sur le marché national d'abord, mais aussi à l'exportation. C'est dire que le cinéma québécois a su à la fois reconquérir son public et séduire les distributeurs étrangers.

Toutefois, c'est un domaine qui reste fragile. Pour un producteur, un seul échec peut parfois mettre en péril plusieurs années d'efforts et estomper les bénéfices des succès antérieurs. Le cinéma et la production télévisuelle, outre qu'ils s'appuient sur le talent de nombreux artistes et créateurs, exigent des moyens matériels et financiers imposants.



PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Avec la mondialisation, la culture revêt une importance particulière, en permettant aux différentes collectivités de s'affirmer et de promouvoir leur identité. À cet égard, soulignons la contribution inestimable des artistes et des créateurs à la réputation que le Québec a gagnée partout dans le monde. Cependant, la culture est aussi un enjeu économique. C'est pourquoi le gouvernement du Québec réaffirme son intention de continuer à soutenir les arts et la culture par les moyens qu'il jugera appropriés.

Ce faisant, avec la participation et l'appui du milieu du cinéma et de la production audiovisuelle, il entend apporter sa contribution au maintien de la diversité culturelle à l'échelle internationale.

En même temps, il importe de tenir compte de l'environnement international dans lequel la production et le commerce des produits culturels s'inscrivent. En effet, les règles des accords du commerce international, dont un des objectifs affichés est l'élimination des barrières aux échanges et à l'investissement, tendent de plus en plus à remettre en question le soutien des États et des gouvernements en matière de culture. Les politiques culturelles et les diverses mesures d'appui à la culture que la plupart des gouvernements occidentaux ont mises en place, par exemple les quotas pour la radio-télévision, pour les salles de cinéma, l'aide financière accordée aux artistes et la réglementation de la propriété étrangère, sont assimilées dans ce contexte à des barrières au commerce.

Les accords de commerce tendent à imposer aux États et aux gouvernements certaines obligations au regard des mesures susceptibles de constituer des entraves au commerce international. Ces obligations peuvent cependant entrer en conflit avec des politiques qui ne sont pas essentiellement d'ordre économique ou commercial, telles les politiques culturelles. Le rapport entre règles commerciales et politiques culturelles constitue l'enjeu du dossier de la diversité culturelle, le défi pour les États et les gouvernements consistant à préserver leur pouvoir d'intervenir en faveur des cultures nationales et de se donner des politiques et des moyens pour les protéger et les enrichir.

Il ne fait aucun doute que le retrait du soutien des gouvernements à la culture engendrerait l'homogénéisation de celle-ci. On assisterait alors à la domination des entreprises culturelles les plus fortes, avec des conséquences qui ne se mesurent pas qu'en termes économiques. La culture n'est pas une marchandise comme les autres. En effet, la production culturelle, dans sa diversité et son éclectisme, est nécessaire à la cohésion sociale, à l'identité, et elle est intimement liée à l'expression des idées et des valeurs d'une société.



C'est une réalité bien connue au Québec où les artistes et les créateurs ont su, grâce à leur talent d'abord, mais aussi en s'appuyant sur les politiques mises en place par les gouvernements, forger une culture originale qui rassemble et distingue les Québécois, qui est un objet de fierté collective lorsqu'elle rayonne hors frontières et se taille une réputation enviée ailleurs dans le monde.

Une récente enquête de l'Unesco conclut que deux conditions sont nécessaires pour préserver la diversité des images :

- 1) la capacité des gouvernements à cofinancer les productions cinématographiques locales et à en soutenir la qualité et la quantité;
- 2) la capacité d'échanger ces productions locales sur les marchés internationaux.

Cette enquête indique également que « la mise en place d'une politique cinématographique publique peut être considérée comme nécessaire pour contrebalancer un nombre excessif de films importés, susceptibles de désagréger le tissu social et de saper la souveraineté et l'identité culturelle d'un pays ».

Le cinéma et la télévision, véhicules privilégiés de la « culture de masse », jouissent donc d'une très grande influence sur le plan culturel, mais ils sont aussi extrêmement vulnérables, puisque l'audiovisuel est au cœur du débat dans les grandes négociations sur les règles du commerce international. Le milieu est donc interpellé et convié à participer à un effort important pour assurer sa survie, au même titre que l'ensemble des artistes, des entreprises et des associations dans d'autres champs artistiques et pour contribuer au maintien de la capacité du Québec de soutenir la culture par des politiques appropriées.



MISE EN ŒUVRE DES MESURES VISANT À SOUTENIR LE CINÉMA ET LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Le ministère de la Culture et des Communications, ainsi que ses partenaires mettront en œuvre les seize mesures présentées dans les pages qui suivent. Celles-ci ont pour objet de favoriser le développement et la consolidation de l'industrie du cinéma et de la production audiovisuelle au Québec à toutes les étapes de la vie d'un film, depuis la première ébauche du scénario jusqu'à sa conservation matérielle. Des mesures verront également à stimuler l'éducation cinématographique et l'accès aux œuvres.

Le présent plan de mise en œuvre guidera l'action du gouvernement du Québec au cours des prochaines années. Outre les mesures concrètes qu'il prévoit, ce plan annonce également des réflexions et des travaux à terminer, particulièrement au regard de la consolidation de l'industrie. Sont également prévues des modifications à l'organisation des institutions gouvernementales actives dans ce domaine, lesquelles pourraient impliquer des transformations dans leurs responsabilités, leurs mandats et leur gestion. Enfin, de nouveaux modes de financement du secteur pourraient aussi être examinés.

Stimuler la création

Derrière chaque film, il y a un scénario, un projet qui, pour être convaincant, doit proposer un sujet original, des personnages crédibles, un récit, un rythme et un traitement qui sauront capter l'intérêt du public. La scénarisation et la recherche sont véritablement les étapes fondatrices d'une œuvre audiovisuelle, d'où le très grand soin qui doit leur être accordé.

Le processus d'écriture demande en effet du temps pour atteindre son niveau maximal d'achèvement. De nombreuses versions sont rédigées avant la production, des travaux de recherche faisant appel à différents collaborateurs doivent être menés. Plusieurs personnes prennent part à cet exercice : d'abord le scénariste, bien entendu, et le réalisateur qui, parfois, sont la même personne, mais aussi le producteur et son équipe, des recherchistes, les acteurs, des conseillers à la scénarisation et des consultants, le distributeur; tous travaillent de concert.

Idéalement, l'offre de scénarios doit être la plus large possible, mais, à l'instar de la recherche et du développement dans d'autres domaines, tous les projets ne pourront pas déboucher systématiquement sur une production. L'étape du développement est donc celle qui, tant pour les créateurs que pour les entreprises, présente les risques les plus grands.



Pour les scénaristes, cela peut vouloir dire plusieurs mois de labeur solitaire et acharné qui ne connaîtront aucune suite, même quand les droits sur l'œuvre auront été acquis par un producteur. Les scénaristes et les réalisateurs, jusqu'aux plus chevronnés qui ont déjà fait leur marque, doivent continuellement développer leurs projets dans un contexte guidé par les impératifs de la production et de la diffusion.

Pour les entreprises, cela peut vouloir dire des investissements substantiels dans le développement d'un projet qui, pour une raison ou pour une autre, ne se concrétisera jamais dans une œuvre présentée sur les écrans de cinéma ou à la télévision. Plus une entreprise développe de projets, plus les risques s'accroissent. Comme beaucoup n'ont pas les assises financières nécessaires, elles se doivent d'être très sélectives à l'égard des projets qui seront développés. En effet, compte tenu des dépenses engagées à l'étape du développement, décider de ne pas produire un projet de film est, pour un producteur, lourd de conséquences. Cependant, pourrait-on ajouter, produire un scénario dont le travail d'écriture n'aura pas été suffisamment poli et raffiné peut entraîner des conséquences tout aussi néfastes.

Pour encourager la recherche, l'innovation et l'émergence d'œuvres originales, améliorer la condition des créateurs et permettre aux entreprises de développer leurs projets dans de meilleures conditions, trois mesures seront mises en place :

- une bonification de l'aide accordée au développement de projets;
- une bonification de l'aide accordée aux arts médiatiques;
- la création de bourses de carrière à l'intention des scénaristes et des réalisateurs de cinéma.



Favoriser la production en français

Le cinéma et l'audiovisuel représentent un véhicule essentiel pour l'expression d'une culture nationale, d'abord à l'intérieur de ses frontières mais aussi pour son rayonnement à l'extérieur de celles-ci.

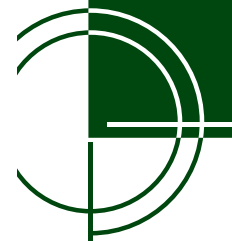
Dans le secteur de la production, certains sujets revêtent une importance particulière au regard des priorités de soutien du gouvernement du Québec. Ce sont, d'une part, le financement des longs métrages de fiction dont la langue est le français, œuvres centrales de la cinématographie québécoise et, d'autre part, le financement du documentaire d'auteur et du court métrage.

Avec un marché intérieur francophone de 6 millions d'habitants, et compte tenu des difficultés inhérentes au financement et à l'exportation de productions réalisées dans une langue autre que l'anglais, il devient de plus en plus exigeant de produire des longs métrages en version originale française au Québec. Des réalisateurs qui ont tourné en anglais au cours des dernières années ont fait ce choix pour disposer de budgets plus substantiels, leur offrant plus de latitude pour développer leurs projets et, par la suite, de meilleures possibilités d'accès à quelques-uns des marchés les plus lucratifs de la planète.

La puissance de l'anglais est, en effet, un facteur déterminant pour tout ce qui entoure la commercialisation des films. Un film tourné dans cette langue a toutes les chances d'être distribué beaucoup plus largement, et l'on comprend alors l'intérêt des cinéastes à vouloir tourner en anglais.

Produire un long métrage de langue française au Québec se révèle à l'heure actuelle plus difficile et plus risqué sur le plan financier. Dans ce contexte, les mesures d'aide publique peuvent soutenir les projets de langue française et permettre ainsi aux créateurs de travailler dans leur langue, d'exprimer leur culture, les valeurs et la vision du monde propres à leur communauté. En outre, le gouvernement a pris l'engagement d'affirmer le caractère francophone du Québec et de favoriser l'essor de sa langue commune.

Deux autres genres trouvent plus difficilement le financement nécessaire, bien qu'ils contribuent de manière évidente à l'enrichissement et à la diversité de la cinématographie nationale : le documentaire d'auteur et le court métrage.



Le documentaire d'auteur, qu'il se présente comme œuvre unique, comme série de prestige ou comme œuvre à volets multiples, est un genre dont le coût horaire moyen est de trois à six fois plus élevé que celui de la série télévisuelle classique de reportage. Plus proche du cinéma que de la télévision, il est moins en demande chez les télédiffuseurs, dont l'accord est pourtant nécessaire pour donner accès au financement public.

Le documentaire d'auteur est également handicapé du fait de la rareté des fonds pour son développement, lequel exige des recherches approfondies et nécessite, plus que d'autres genres, du temps, de la disponibilité et une grande liberté d'action. Et, même lorsqu'il trouve un diffuseur, ce type de projet ne bénéficie pas non plus d'une enveloppe très importante de fonds publics pour sa production. Le Québec a pourtant une tradition et une expertise bien établies en matière de documentaire d'auteur, un genre qui a contribué significativement à la renommée de ses cinéastes et de sa cinématographie.

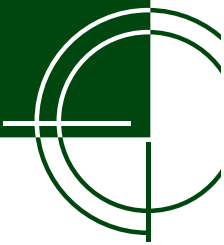
Le court métrage est une œuvre cinématographique à part entière. Il peut servir de tremplin et de carte de visite aux cinéastes, car son format est particulièrement bien adapté aux premières œuvres et à l'acquisition d'expérience. C'est aussi un genre exigeant qui demande une grande maîtrise. Enfin, très souvent, il peut être également un laboratoire et un lieu de recherche propice à l'exploration et à la mise au point de nouveaux langages et de nouvelles technologies.

Difficile à financer, autant pour la scénarisation que pour la production, et difficile à distribuer au grand écran, le court métrage recèle des chefs-d'œuvre et révèle de véritables talents.

Pour soutenir ces genres, deux mesures seront mises en place :

— une bonification de l'aide accordée à la production de longs métrages de langue française;

— une bonification de l'aide accordée à la production de documentaires d'auteur et de courts métrages.



Encourager la diversité et l'accès

La fréquentation des salles de cinéma et l'écoute de la télévision figurent en excellente place parmi les loisirs préférés des Québécois et des Québécoises, comme le démontrent les enquêtes périodiques sur les pratiques culturelles menées par le ministère de la Culture et des Communications.

Au cours des dernières années, la diffusion du cinéma en salle a subi de profondes transformations, les chaînes de télévision se multipliant et la consommation de vidéocassettes et de DVD se généralisant. Toutefois, malgré la multiplication des moyens de diffusion, le nombre de titres de films présentés diminue. Au sein de cette offre réduite, la proportion de films américains s'accroît, tandis que s'amenuise la place faite aux cinématographies provenant des autres parties du monde. Les régions éloignées des grands centres sont davantage touchées par ce phénomène.

De véritables enjeux culturels sont ici en cause, car, au fur et à mesure que s'amointrit le pluralisme, s'affaiblissent également la diversité culturelle et la liberté d'accès au patrimoine cinématographique mondial. Paradoxalement, cet appauvrissement survient à un moment où les Québécois s'ouvrent chaque jour davantage au monde, voyagent de plus en plus et, dans les grandes agglomérations, offrent l'image d'une société multiethnique aux influences culturelles diverses.

Le cinéma et l'audiovisuel nourrissent le dialogue des cultures en permettant au public d'apprécier celles des autres peuples. En favorisant l'accroissement de la diversité de l'offre cinématographique, le Québec apportera une contribution à la promotion de la diversité culturelle, sans compter que l'échange d'idées et d'expériences de même que le contact privilégié avec les valeurs et les traditions de ceux qui vivent ailleurs sont une source d'enrichissement et, pourrait-on ajouter, en ces temps de mondialisation un atout sur lequel il faudra de plus en plus compter.

Plusieurs professionnels interviennent à l'étape de la diffusion et peuvent jouer un rôle déterminant pour favoriser la diversité de l'offre cinématographique. Mentionnons d'abord les distributeurs. La circulation des films et la promotion étant de leur ressort, ils jouent un rôle prépondérant dans la mise en marché et le lancement des films et sont partenaires du financement des films québécois.



Il y a également les exploitants de salles qui, conjointement avec les distributeurs, planifient la programmation. De plus, il existe un réseau de salles qui joue un rôle important dans la diffusion du cinéma québécois et étranger dans les régions et dans les grands centres urbains. Ces salles, dont le nombre dépasse la vingtaine, font généralement partie de Réseau Plus mis en place par l'Association des cinémas parallèles du Québec (ACPQ) en 1992. Elles sont situées en général dans des lieux de diffusion polyvalents.

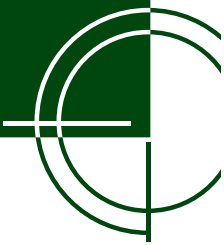
Par leurs activités complémentaires, dont la préparation et la distribution de documentation sur les films présentés ou la tenue de débats avec les artisans des films (principalement les réalisateurs et les comédiens), ces salles jouent un rôle important et apprécié pour le développement de la culture cinématographique.

Enfin, au Québec, l'homogénéisation de l'offre cinématographique est ralentie par les efforts déployés par les organisateurs de festivals et d'événements cinématographiques qui se déroulent dans un certain nombre de régions.

Les grands festivals, qu'ils soient généralistes ou encore spécialisés, et dont le rayonnement, pour quelques-uns d'entre eux, est de portée nationale, voire internationale, contribuent à enrichir l'offre cinématographique en présentant bon nombre de films qui ne connaîtront pas par la suite de sortie commerciale au Québec.

Quant aux festivals à rayonnement régional, ils programment surtout des films disponibles chez les distributeurs, mais qui ne seraient pas présentés autrement dans leur région. Ils sont d'ailleurs souvent organisés en collaboration avec un exploitant local. On peut ainsi considérer que l'action de ces festivals et celle du réseau des salles parallèles sont complémentaires.

Pour sa part, le ministère de la Culture et des Communications, qui a fait de l'accès et de la participation des citoyens à la vie culturelle un pilier de son action dans *La Politique culturelle du Québec* adoptée en 1992, entend appuyer, à travers les ententes de développement culturel, les instances locales et régionales qui voudront mettre en place des mesures pour favoriser la diffusion de la culture cinématographique.



Ce sont donc les distributeurs, les exploitants, les responsables des salles parallèles et des festivals, mais aussi les partenaires engagés dans le développement culturel dans les régions et les municipalités qu'il importe d'appuyer pour offrir aux cinéphiles, partout au Québec, plus de films et davantage de diversité à l'écran.

Pour atteindre cet objectif, quatre mesures sont prévues :

- la création d'un programme d'aide à la circulation des copies de films;
- le soutien à la diffusion en dehors des circuits commerciaux;
- la bonification et une nouvelle répartition de l'aide aux festivals et aux événements cinématographiques;
- le soutien à des initiatives locales et régionales favorisant l'accès aux œuvres.



Conserver le patrimoine

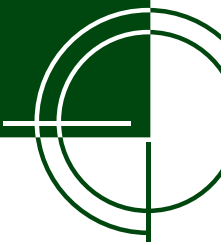
Reflets de son identité culturelle, les films et les émissions de télévision réalisés au Québec au fil des ans constituent un riche patrimoine qu'il importe de protéger et de transmettre aux générations futures dans les meilleures conditions possible et sous une forme qui respecte son intégrité. Outre leur valeur culturelle, les œuvres produites aujourd'hui, comme celles qui le seront demain, représenteront des témoignages précieux sur la société québécoise et son évolution.

La Loi sur le cinéma de 1983 (L.R.Q., c. C-18.1) confère à la Cinémathèque québécoise le pouvoir, à condition d'en assumer les frais, d'exiger du propriétaire d'un film produit au Québec et présenté en public qu'il lui en remette une copie. Dans les faits, en vertu de cette disposition, la Cinémathèque a acquis au fil des ans environ 500 courts et longs métrages, mais pas l'ensemble de la production. Des lacunes importantes subsistent, notamment en matière de conservation des émissions de télévision.

Aujourd'hui, le contexte s'avère favorable à l'instauration d'un dépôt légal. L'État investit, principalement sous forme de crédits d'impôt, dans une part importante des productions québécoises, ce qui n'était pas le cas en 1983. L'apparition de nouvelles technologies, particulièrement en ce qui concerne la télévision, entraîne une diminution importante du coût de reproduction. En outre, pour les longs métrages destinés aux salles de cinéma, les lancements se font désormais avec un nombre de copies plus élevé, si bien que leur prix unitaire a également diminué. Enfin, l'industrie reconnaît l'importance de la préservation du patrimoine.

L'instauration d'un dépôt légal est donc prévue comme mesure pour conserver le patrimoine cinématographique et télévisuel.

La Loi sur le cinéma sera modifiée en conséquence. Le dépôt légal sera encadré par une réglementation servant à en préciser les modalités (format, exemption, etc.).



Développer l'éducation cinématographique

Les mesures prévues pour favoriser la diversité de l'offre doivent être accompagnées d'efforts en vue, notamment, de stimuler l'esprit critique des jeunes et d'élargir leur culture cinématographique.

La réforme de l'éducation intègre le domaine des médias, dont font partie le cinéma et l'audiovisuel, parmi les domaines généraux de formation, tant au primaire qu'au secondaire. Elle reconnaît également le rôle actif de l'école à l'égard de la culture et propose un renforcement de la dimension culturelle dans les enseignements et les apprentissages.

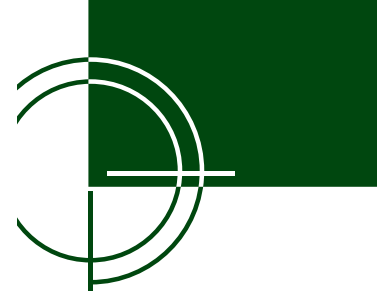
Le ministère de la Culture et des Communications ainsi que le ministère de l'Éducation siègent avec un certain nombre d'organismes du milieu au sein du Comité de concertation en éducation cinématographique qui a appuyé la mise en place de projets ayant précisément pour objet de favoriser le développement de l'éducation cinématographique. Parmi ceux-ci, mentionnons l'ŒIL cinéma (Outil pour l'éducation à l'image et au langage cinématographiques).

La Semaine québécoise des arts et de la culture à l'école de même que le programme Rencontres Culture-Éducation visent également à mettre en contact les jeunes avec le cinéma et ceux qui le font.

Il existe donc déjà des organismes ou des regroupements voués à l'éducation cinématographique qui fournissent des outils ou des services permettant de réaliser des activités en milieu scolaire.

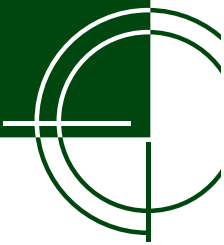
Aussi, une condition inhérente au succès de l'éducation cinématographique est l'accès à des films – œuvres de fiction, documentaires ou films d'animation – s'écartant de la production commerciale courante et favorisant la sensibilisation à la diversité du langage cinématographique. Grâce à la large bande passante, à laquelle de nombreux établissements scolaires auront bientôt accès, il sera techniquement possible de livrer en ligne des documents cinématographiques et télévisuels.

Télé-Québec, dans le contexte de la mise en place d'un gouvernement québécois en ligne, sera mandaté pour constituer une banque de documents permettant l'éducation cinématographique, qui seront rendus accessibles aux écoles partout sur le territoire.



Pour appuyer le développement de l'éducation cinématographique, deux mesures sont donc prévues :

- le soutien, en milieu scolaire, des activités portant sur le cinéma;
- la création d'outils consacrés à l'éducation cinématographique.



Consolider l'industrie

La création sera d'autant plus assurée qu'elle pourra compter sur des entreprises saines et viables. Plus sans doute que pour toutes les autres disciplines, la dualité art-industrie colore le paysage du cinéma et de la production télévisuelle. Sans nier la contribution de la production artisanale, qui, au Québec, a permis la naissance d'œuvres marquantes, le cinéma et la télévision exigent l'apport de producteurs disposant de capitaux ou en mesure de les réunir et d'entreprises spécialisées dans le domaine des services techniques dotées des équipements pour intervenir à chacune des étapes de la fabrication d'un film, depuis la location de plateaux de tournage jusqu'à l'impression de copies de projection. L'action gouvernementale dans le domaine doit donc prendre en considération aussi bien les exigences économiques que l'impact culturel.

À l'heure actuelle, l'industrie de la production cinématographique et audiovisuelle au Québec est composée d'environ 150 entreprises. Certaines ont connu au fil des ans une croissance soutenue. Elles ont réussi à assurer leur développement par des acquisitions successives ou par la diversification de leurs activités, ou encore en produisant des œuvres destinées aux marchés étrangers et financées par des ventes. Résultat de cette croissance, elles ont pu se donner des structures stables et des équipes de direction aux compétences diversifiées. D'autres, toutefois, sont demeurées des entreprises artisanales, dirigées par leurs fondateurs, avec tous les avantages mais aussi les inconvénients que cette situation comporte en matière de continuité et de relève.

L'industrie compte également plusieurs autres entreprises spécialisées dans des domaines tels que les services techniques, la conception et la réalisation d'effets spéciaux, l'exploitation de salles de cinéma, la distribution, l'exportation et la télédiffusion. Par leur capacité à développer, à produire et à diffuser des œuvres pour les marchés nationaux et internationaux, toutes ces entreprises assurent un niveau considérable d'activité et des milliers d'emplois au Québec.

Désormais, l'industrie du cinéma et de la production audiovisuelle évolue dans un milieu où les changements technologiques se succèdent à un rythme effréné. L'introduction puis l'adoption des formats numériques ne font qu'amplifier le phénomène. Les entreprises doivent donc disposer des ressources nécessaires à la modernisation de leurs équipements. Quant à leur personnel, il évolue dans un milieu où est attendue, en plus d'un niveau



élevé de compétence, une grande souplesse pour adapter ses modes de travail à de nouveaux outils et se réinventer constamment.

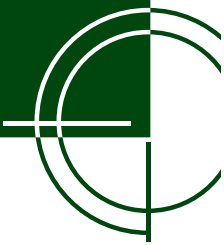
Par ailleurs, même si le volume de production a connu une croissance soutenue au cours de la dernière décennie, celle-ci n'a pas permis d'atteindre les objectifs souhaités en fait de capitalisation et d'autonomie financière des entreprises. La structuration du marché québécois et son étroitesse font que l'amélioration de la rentabilité et de la santé financière des entreprises ne peut être atteinte que par le développement de nouveaux marchés.

En effet, compte tenu de la taille réduite du marché national, des limites du financement public et du coût important associé à la production de films et d'émissions de télévision, l'exportation des œuvres québécoises représente une nécessité économique, en même temps qu'elle permet de faire rayonner la culture et le talent des créateurs et des artisans québécois.

L'industrie cinématographique et télévisuelle doit ainsi raffiner davantage ses stratégies d'exportation et de rayonnement international, cibler de plus près certains créneaux, territoires et marchés et déployer des efforts promotionnels additionnels pour atteindre ses objectifs. Objectifs qui, rappelons-le, consistent essentiellement à accroître les revenus tirés de l'exportation, de façon à améliorer la situation financière des entreprises et leur capacité de réinvestir dans la création et la production de nouvelles œuvres. Le gouvernement du Québec entend, comme il le fait dans d'autres secteurs de l'économie, appuyer et accompagner les entreprises dans leurs démarches.

Par ailleurs, les liens entre les contenus numériques interactifs et ceux du cinéma et de la télévision sont de plus en plus étroits. La convergence technologique pourrait bien faire en sorte que, à plus ou moins long terme, ils empruntent les mêmes canaux de diffusion. Le secteur des contenus numériques interactifs, qui occupe déjà une place appréciable dans l'économie québécoise, évolue donc dans un contexte qui présente de nombreuses similitudes avec celui du cinéma et de la production télévisuelle.

Enfin, compte tenu de leur apport au développement de l'industrie et des retombées économiques qu'ils engendrent, les tournages étrangers ne peuvent être ignorés. Dans ce marché hautement concurrentiel, des efforts doivent sans cesse être consentis pour améliorer l'offre québécoise.



La consolidation de l'industrie sera favorisée par certaines mesures décrites dans les pages précédentes. En outre, pour répondre à des besoins particuliers, quatre mesures additionnelles sont prévues :

— l'élaboration d'une stratégie d'exportation et l'accroissement des ressources qui y sont consacrées;

— une révision avec le ministère des Finances des mesures fiscales qui soutiennent les projets dans ce secteur afin de favoriser le financement des projets mais également la capitalisation des entreprises;

— l'élaboration, en collaboration avec l'industrie, d'une stratégie de développement des contenus numériques interactifs que le ministère de la Culture et des Communications pilotera au sein de l'appareil gouvernemental;

— la clarification des rôles et des responsabilités des différents interlocuteurs au regard de la promotion du Québec comme lieu de tournage.

CONCLUSION



Le plan de soutien guidera l'action du gouvernement du Québec au cours des prochaines années.

Des six objectifs exposés découlent seize mesures. Certaines s'adressent aux créateurs et aux créatrices à qui elles veulent offrir de meilleures conditions pour l'exercice de leur art.

D'autres s'adressent aux entreprises, dont la contribution à l'essor de la cinématographie québécoise est essentielle. Elles visent à leur donner de nouveaux moyens d'assurer leur consolidation et leur santé financière.

Enfin, une série de mesures concernent l'accès du public aux œuvres. Des gestes seront posés pour que tous les Québécois et toutes les Québécoises sur l'ensemble du territoire aient un meilleur accès à la culture cinématographique.

1

2

3

4

5

6

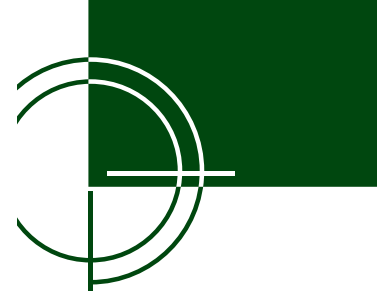
7

8

9

10

11



ANNEXE

Organismes qui ont soumis un mémoire dans le cadre de la consultation publique

Alliance numériQC
Association canadienne des distributeurs et exportateurs de films
Association des cinémas parallèles du Québec
Association des enseignants et enseignantes de cinéma au collégial du Québec
Association des fournisseurs de services techniques
Association des producteurs de films et de télévision du Québec
Association des professionnels en audio
Association des professionnelles et des professionnels de la vidéo du Québec
Association des propriétaires de cinémas et cinéparcs du Québec
Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec
Bureau du cinéma et de la télévision d'Argenteuil-Laurentides
Bureau du film et de télévision de l'Estrie
Caucus canadien du film et de la vidéo indépendante
Centre de ressources en éducation aux médias
Cinémathèque québécoise
Conseil de la culture de Lanaudière
Conseil de la culture et des communications de la Mauricie
Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs
Conseil québécois des arts médiatiques
Conseil régional de développement de la Montérégie
Consortium Format Géant
Coopérative des cinémas indépendants du Québec
Film Québec
Forum permanent de l'industrie de la télévision, du cinéma et du multimédia de Québec
L'International du cinéma de l'Estrie
Office national du film
Option consommateurs
Rencontres internationales du documentaire de Montréal
Les Rendez-vous du cinéma québécois
Société des arts technologiques
Société des auteurs de radio, télévision et cinéma
Syndicat des techniciennes et techniciens du cinéma et de la vidéo du Québec
Tout Écran
Union des artistes

Note : Des citoyens et des citoyennes ont également exprimé leur point de vue. Nous tenons à les en remercier.

Achévé d'imprimer en septembre 2003
sur les presses de l'imprimerie Leroy-Audy



*Culture
et Communications*

Québec

